





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 2908

Rapport d'inspection - Instal		que BT / TI	BT existan	te	
N° de rapport : 25/11.1022/06					
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☑ autres :					
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :					
The state of the s	1 - XXI - 00 - 1 - 01 - 11	1 /	***************************************		
Personne sur place :code EAN de l'installation :					
Adresse de la visite: Alua COGNELY, MS - 357 NOISECX					
Personne sur place :					
Nelelelille regienrentalie. Noie art, a 27 ma 270 bis et delogations a 27 i bis a 270					
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
<u>Description de l'installation visitée</u> : Tension d'utilisation ;					
Tension d'utilisation : ☑ □3N400 V □3x230V □2x230V ☑ 1N400V	Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesure	e '	offibre de circ	Suits terrimau	^.	
Description En ordre Pas en n.a. ou					
Description		Lindiale	ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			V		
Etat du matériel électrique installé			~		
Mesures de protection contre les contacts directs			V		
Mesures de protection contre les contacts uniccts Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X		
Continuité des connexions équipotentielles princi	pales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		500		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q, 3, MΩ			X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		X	**		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.					
Manquements / Notes :					
VOIR ANNEXE					
UUIN ANUCAE				0.000000	

Conclusion:		4		-	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer					
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme au	ux prescriptions du R.G.I.E. Une	/isite complér	nentaire est à		
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				effectuer acte de exécuter	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			17/07/		

0215 - V8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0051 23/15 to 22/06

LI La résistance de terre est trop élevée vis-á-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.	
☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.	
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Preces exercise du cholot.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	t-
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : prises de boitée + interrup teus Saus Coule	era
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Absence de plan électrifie de l'installation # Absence de baques de Tolisence aux first du coffet. # Reconstition n'ement du matérier a post fixe et revoir leures fixation # Rome sin I Diffe fonered de 300 H Absence de Caquelon a la lampe de la S.D.B. + Claus l'entre (follès).	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1